

REGLEMENT DE LA COURSE

10KM COURIR POUR KEVIN

DIMANCHE 26 Février 2023

1. L'inscription à la course implique la connaissance du règlement.
2. Les coureurs doivent respecter le parcours balisé.
3. Le club organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile.
4. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
5. Tout athlète s'inscrivant sous le nom d'un club sans son numéro de licence sera considéré comme athlète non licencié.
6. Les athlètes non licenciés FFA, UFOLEP, FFTRI sont obligés de présenter un certificat médical d'aptitude à la course à pied en compétition datant de moins de 1 an.
7. Toute personne participant à la course devra obligatoirement porter un dossard.
8. Un classement sera effectué par catégories seule le premier H et F et les 3 premiers H et F au scratch.
 9. La course est accessible des cadets aux vétérans sans limite d'âge, sous réserve d'une autorisation pour les mineurs
10. Le parcours se compose de 2 tours sur route.
11. L'organisation pourra changer le règlement si cela est utile au bon fonctionnement de l'épreuve le jour même
12. Inscription en ligne 11 euros (+ frais de transaction) et 12 euros sur place